

**MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ**

**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Caen, le 24 mars 2003

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DU CALVADOS**

Affaire suivie par : Dr François PIEDNOIR 
☎ : 02.31.45.82.26

**Note à l'attention de monsieur le préfet de la région Basse-Normandie
Préfet du Calvados
Président de la commission de surveillance de la maison d'arrêt de Caen**

Objet : Groupe de travail restreint chargé de la visite de la maison d'arrêt de Caen

Le groupe de travail constitué par la commission de surveillance de la maison d'arrêt de Caen, s'est rendu le lundi 17 mars 2003 dans l'établissement pour y effectuer une visite impromptue. Le groupe était composé de madame Catherine BARILLON, chef de service éducatif à la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse du Calvados, monsieur Gilles DETERVILLE, conseiller général du Calvados, et monsieur le docteur François PIEDNOIR, médecin inspecteur de santé publique à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Calvados. Madame Brigitte LE BRETHON, député-maire de Caen n'était pas présente, n'ayant jamais fait connaître ses dates de disponibilité. Cette visite a été accompagnée par monsieur Michel LE MEUR, juge d'application des peines au tribunal de grande instance de Caen, mademoiselle Odile CARDON directrice adjointe à la maison d'arrêt et monsieur Kévin PUGET, surveillant-chef.

Le jour de la visite, 450 détenus étaient incarcérés, dont 10 mineurs et 27 femmes.

1) LE PARLOIR

Le parloir est trop étroit, trop tassé, mal insonorisé, ne permettant aucune intimité. Pour des raisons d'exiguïté des locaux mais aussi à cause de plages horaires inadaptées, les visites du samedi sont limitées et certains détenus ne voient leur famille qu'un fois par mois. Il n'y a pas d'endroit pour les enfants.

2) LA DETENTION

Détention des hommes :

Les cellules sont très petites, surpeuplées et en mauvais état (sols, plafonds, peintures, meubles, plomberie).

Il n'y a aucune douche individuelle, mais il y a un lavabo (sans eau chaude) et un WC dans

chaque cellule.

Il n'y a pas de chauffage dans les cellules.

Les douches sont collectives. La moitié d'entre-elles sont immondes, sans eau chaude. Les autres ont été restaurées et sont correctes.

Détention des femmes :

Les cellules sont un peu plus grandes que celles des hommes, non surpeuplées (27 femmes pour 37 places théoriques) et plutôt en bon état.

Il n'y a pas de douches individuelles mais l'eau chaude coule au robinet du lavabo installé dans chaque cellule. Un WC par cellule.

Les douches communes sont propres et correctes.

Les locaux communs sont très propres, presque confortables et correctement équipés.

Nous n'avons pas vu le parloir des femmes.

Détention des mineurs :

Les cellules sont petites, plutôt propres et en bon état. Les mineurs sont seuls dans leur cellule.

Les douches collectives sont correctes. Il y a un WC et un lavabo avec eau chaude dans chaque cellule.

Il n'y a pas de chauffage dans les cellules.

Les mineurs disposent d'une laverie où ils peuvent entretenir leur linge. L'équipement en est correct.

Les circuits sont organisés pour que les mineurs ne soient jamais en contact avec les détenus majeurs.

Les salles d'activité sont situées en proximité de la détention.

La scolarisation semble s'être beaucoup améliorée depuis quelques années. Elle est facultative ou rendue impossible par le comportement de certains détenus.

Quartier de semi-liberté :

Il dispose de 39 places dans un bâtiment récent.

Les cellules sont correctes, disposant d'un lavabo avec eau chaude et d'un WC.

Les douches sont collectives et bien équipées.

L'ensemble des locaux du quartier de semi-liberté sont sales, voire très sales. On a le sentiment d'un endroit abandonné. Ceci est imputé au manque d'encadrement par du personnel pénitentiaire.

Quartier disciplinaire :

Un seul détenu présent pour 6 places.

L'équipement des cellules est correct avec WC et lavabo (sans eau chaude).

Il n'y a pas de chauffage mais la température était satisfaisante le jour de la visite.

Ce quartier s'est nettement amélioré depuis quelques années.

3) LOCAUX ET ESPACES D'ACTIVITE

Les salles de sports ne sont pas très grandes mais elles sont bien équipées. Celles utilisées par les hommes et les mineurs sont extrêmement salpêtrées. Celle des femmes est correcte. Les salles informatiques des mineurs et des femmes sont petites mais bien équipées et plutôt agréables.

Nous n'avons pas vu les salles de classe.

Les cours de promenade sont trop petites, même chez les femmes qui sont pourtant mieux loties.

Le terrain de sport se limite à un petit terrain de foot-ball équipé de buts de hand-ball.

Les ateliers sont petits, ne pouvant accepter que 34 détenus. Au total les capacités d'occupation

professionnelle des personnes en détention sont restreintes et ne dépassent pas 100 places, y compris dans les services généraux.

Les ateliers ne sont pas ouverts aux femmes qui ne semblent pas participer aux faibles activités lucratives proposées dans l'établissement.

L'activité des ateliers est soumise aux aléas du marché.

4) SERVICES GENERAUX

La cuisine :

La cuisine est trop petite, occupe des locaux vétustes et ne permet pas de respecter les circuits normaux prévus pour une cuisine de collectivité.

L'ambiance y est plutôt agréable, les équipements sont propres, l'odeur est bonne et les plats cuisinés ce jour étaient bons.

La salle servant de laverie aux instruments de cuisine est sordide.

La buanderie-laverie :

Les locaux sont trop petits. La buanderie-laverie est équipée de machines à laver pour collectivités qui semblent en bon état. La repasseuse commence à être vétuste.

Cette buanderie-laverie ne sert que pour le gros linge et le linge collectif.

Il n'y a pas de climatisation ou de ventilation pour l'été.

Il n'y a pas de machines à laver pour les affaires personnelles des détenus. Ceux qui ne peuvent faire laver leur linge par leur famille sont obligés de le faire dans leur cellule à l'eau froide. Cet état de fait n'est pas acceptable.

5) L'UNITE DE CONSULTATION ET DE SOINS AMBULATOIRES (UCSA)

Les locaux de l'UCSA :

Ils sont de bonne qualité, très bien entretenus et bien équipés. Mais ils sont déjà trop petits par rapport à l'activité.

A l'évidence, l'UCSA manque de personnel notamment en dentisterie et dans certaines spécialités médicales. Mais ceci ne dépend pas de l'administration pénitentiaire.

Le cabinet médical du quartier des femmes (appelé aussi infirmerie) est trop petit et mal éclairé.

La cellule dite des malades :

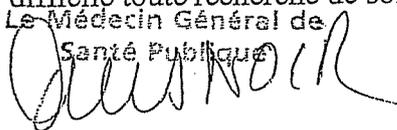
Cette cellule, un tout petit peu plus spacieuse que les cellules de détention homme, mais encore nettement trop petite pour la fonction qui lui est assignée, est située en proximité de l'UCSA. Elle abrite quatre détenus, nécessitant une surveillance médicale particulière et des soins quotidiens, dans des conditions de confort et d'hygiène absolument inacceptables. Il n'y a d'abord pas de personnel soignant la nuit. Ensuite, il n'y a qu'un seul lavabo et un seul WC. Les murs, le sol et le plafond sont particulièrement sales.

AU TOTAL,

Des progrès indiscutables sont notés depuis quelques années (parloir, cellules d'isolement, quartier des mineurs, UCSA...) mais le groupe de travail a souhaité mettre en évidence ce qui ne va pas.

L'établissement est surpeuplé, le ratio surveillant/détenu semble très défavorable. Ce qui rend difficile toute recherche de solution et la réalisation des progrès souhaités.

Le Médecin Général de
Santé Publique



Dr François PIEDNOIR